

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 04 JUIN 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 04 juin 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a remercié l'ensemble des participants aux travaux du Dialogue national sur le système politique. Il a salué l'esprit patriotique constructif et le sens des responsabilités qui ont animé toutes les forces vives de la Nation et toutes les parties prenantes pendant cette rencontre. Ce qui va permettre d'asseoir, dans le respect des convictions de chaque citoyen, un consensus durable sur les points d'amélioration et les réformes politiques et institutionnelles nécessaires au renforcement du rayonnement démocratique du Sénégal. Il a réitéré sa détermination et celle du Gouvernement à ne ménager aucun effort pour travailler à l'approfondissement et à la modernisation de notre démocratie à travers la mise en œuvre concertée des recommandations consensuelles issues du Dialogue national sur le système politique.

Le Président de la République est revenu sur le renforcement du dialogue social tripartite (Gouvernement, Syndicats, Patronat) et la mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable. Il a rappelé au Gouvernement le rôle fondamental du Haut Conseil du Dialogue social dans la facilitation, la vulgarisation et le suivi de la mise en œuvre des engagements tripartites dudit pacte signé le 1^{er} mai 2025. A ce sujet, il a demandé au Premier Ministre, au Ministre en charge du Travail et au Ministre en charge des Finances, de veiller au renforcement des moyens d'intervention du Haut Conseil du Dialogue social afin de mieux accompagner le respect des mécanismes du dialogue social dans tous les secteurs.

Le Chef de l'Etat a indiqué au Gouvernement l'importance de consolider une culture préventive des conflits en veillant, selon les spécificités de chaque département ministériel, à la mise en place systématique de Comités sectoriels et territoriaux du dialogue social, mais également à l'actualisation et à la signature des conventions collectives dans les branches d'activité. Dans cet élan de concertation et d'élargissement de la négociation collective, il a demandé au Gouvernement d'être toujours à l'écoute des acteurs économiques et sociaux, d'accompagner, dans le respect des lois, règlements et conventions internationales, l'application des droits des travailleurs, de renforcer le dialogue Etat-secteur privé afin d'assurer l'amélioration soutenue de l'environnement des affaires et la relance de l'économie nationale. A cet effet, il a rappelé au Premier Ministre la nécessité de finaliser et de faire

adopter le projet de loi sur la souveraineté économique, symbole de notre volonté de transformer l'activité économique et de soutenir la compétitivité des entreprises locales.

Le Président de la République a abordé la problématique des mesures de sauvegarde pour la commercialisation optimale de la production maraîchère locale et de la préservation durable des filières horticoles. Face à la production maraîchère exceptionnelle de cette année qui connaît des difficultés de conservation et de commercialisation menaçant la survie de plusieurs filières, il a demandé au Gouvernement, sous la direction du Premier Ministre, de prendre toutes les mesures et d'accomplir les diligences qui s'imposent, afin d'assurer, dans les meilleurs délais, en partenariat avec les acteurs privés nationaux, l'aménagement et l'installation d'unités de stockage et de conservation des produits horticoles dans plusieurs localités du pays. Il a également exhorté le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, le Ministre de la Microfinance, de l'Economie sociale et solidaire et le Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement paysan, à mettre en œuvre une stratégie de commercialisation de la production agricole et horticole nationale, en lien avec l'évolution de la campagne de production. Il a souligné la nécessité de mieux organiser les marchés des produits agricoles qui doivent se moderniser et s'adosser à la mise en place, à terme, d'une bourse nationale des produits agricoles, impliquant l'intégralité des segments (financement, production, prix, transformation, commercialisation, etc.).

A la veille de la fête de Tabaski, le Chef de l'Etat a adressé ses meilleurs vœux à la Oummah islamique, à la communauté musulmane du Sénégal en particulier et prié pour un Sénégal de paix, de prospérité et de solidarité. Il a félicité le Gouvernement pour les différentes mesures appliquées, depuis le mois d'avril 2025, en vue d'un approvisionnement correct du pays en moutons et en produits de consommation courante à des prix accessibles. Il a demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer un bon déroulement des célébrations, ainsi que des déplacements des populations dans des conditions optimales en veillant à la fluidité et à la sécurité de la circulation routière.

La 137^{ème} édition du Pèlerinage marial de Popenguine aura lieu les 07, 08 et 09 juin 2025 à l'occasion de la Pentecôte. Le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne et demandé au Gouvernement de veiller au déploiement satisfaisant de toutes les mesures sécuritaires et logistiques adéquates afin d'assurer l'encadrement des pèlerins et le bon déroulement des manifestations religieuses sur les sites d'accueil retenus.

Ce Conseil des Ministres est le 50^{ème} depuis l'accession à la magistrature suprême de Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE. A cette occasion, le Chef de l'Etat a félicité

Monsieur le Premier Ministre Ousmane SONKO pour le travail remarquable et exceptionnel de conception, de mise en œuvre, de redressement et de suivi de l'action gouvernementale, réalisé dans l'ensemble des secteurs. Il a associé dans ses félicitations et encouragements le Gouvernement pour l'engagement et le travail permanent de qualité accompli. Il a demandé au Premier Ministre de prendre toutes les mesures idoines en vue d'accélérer la mise en œuvre du référentiel « Vision Sénégal 2050 ». En outre, il a souligné l'impératif d'un monitoring mensuel des programmes et projets, relevant de l'Agenda national de Transformation, à travers la mise en place des « delivery units » ministériels. Enfin, le Président de la République a demandé au Premier Ministre d'envisager la tenue d'un séminaire d'évaluation de l'action gouvernementale et d'accélération du déploiement de l'Agenda national de Transformation.

Au chapitre de son agenda diplomatique, le Chef de l'Etat est revenu sur la visite d'Etat qu'il a effectuée les 26 et 27 mai 2025, en Guinée-Bissau, à l'invitation du Président Umaro Sissoco EMBALO. Il a remercié son homologue et frère ainsi que le peuple bissau-guinéen pour l'accueil exceptionnel qui lui a été réservé. Il a exprimé sa profonde gratitude au Président EMBALO qui l'a décoré de la Médaille Amílcar CABRAL, plus haute distinction du pays. Il a aussi réaffirmé son attachement aux relations historiques d'amitié et de fraternité qui unissent les deux peuples.

La communication de Monsieur le Premier Ministre a porté sur la gestion des litiges fonciers, la gouvernance du système de protection sociale et la prévention des risques liés à l'hivernage.

S'agissant de la gestion des litiges fonciers, le Premier Ministre a indiqué que de nombreuses réclamations et demandes d'arbitrage sont adressées quotidiennement à la Primature par des concitoyens déterminés à faire respecter leurs droits. A titre illustratif, la Direction générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DGSCOS) a reçu entre 2024 et 2025, des milliers de plaintes liées à des litiges fonciers, dont la plupart reste, à ce jour, sans solution. Le Premier Ministre a déploré l'accaparement des terres en milieux urbain et rural engendrant des troubles graves à l'ordre public, un préjudice à la cohésion sociale et au développement économique. Le Premier Ministre a demandé aux structures concernées d'apporter une réponse adéquate et diligente à cette question aux enjeux cruciaux. Dans ce sens, il a annoncé la stabilisation des Termes de Référence pour une réforme foncière globale et inclusive. Le Premier Ministre a insisté sur le fait que le citoyen-usager sera placé au cœur de ces réformes. Ainsi, les assiettes récupérées à la suite des vérifications foncières menées dans les projets d'aménagement urbain comme le Plan d'Urbanisme de Détail (PUD) à Dakar, les lotissements de Daga Kholpa et de Mbour 4 feront l'objet d'une valorisation judiciaire, en particulier, dans le cadre du développement de logements sociaux. Dans le même ordre d'idées, les propriétaires ayant justifié de la régularité de leurs attributions sont en train d'être rétablis dans leurs droits.

Le Premier Ministre a ensuite procédé à un diagnostic du système de sécurité sociale sénégalais confronté à plusieurs défis, en particulier, celui de la gouvernance, de l'étendue de la couverture et de la qualité des prestations. En effet, la couverture actuelle des institutions de sécurité sociale laisse à la marge plusieurs catégories de personnes notamment les travailleurs indépendants et ceux de l'économie informelle. Les initiatives prises pour étendre cette couverture laissent encore persister des insuffisances. Par ailleurs, le système de retraite reste marqué par la faiblesse des pensions et la qualité du service. Le Premier Ministre a constaté que la gouvernance est caractérisée par une pluralité d'organes assurant chacun la gestion d'une branche. Cet émiettement de l'architecture institutionnelle rend difficile la mise en œuvre d'une politique sociale cohérente et unifiée. Pour ce faire, le Premier Ministre a demandé au Ministre en charge du Travail d'engager la réflexion sur une possible fusion de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) en une grande institution et de veiller, en rapport avec le Ministre Secrétaire général du Gouvernement, à l'adoption rapide du nouveau Code de sécurité sociale.

Le Premier Ministre accorde une importance particulière à la prévention des risques graves liés à l'hivernage, dont les plus récurrents sont : les inondations, les crues, les noyades, les maladies hydriques, les accidents électriques notamment ceux liés à la foudre, l'insécurité routière et le péril acridien. A ce titre, plusieurs mesures allant dans le sens d'une gestion préventive et efficace de ces phénomènes ont été déjà prises à l'occasion de Conseils interministériels antérieurs. Toutefois, ces précautions ne nous mettent pas totalement à l'abri de ces risques et de leurs conséquences, surtout dans un contexte de dérèglement climatique. Le Premier Ministre a exhorté les Ministres compétents à prendre les dispositions nécessaires pour les prévenir et, en cas de survenance, d'en limiter les conséquences négatives et d'apporter des solutions pertinentes. Enfin, l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) a été invitée à fournir aux populations, en particulier les agriculteurs, les éleveurs, les usagers de la route, les marins pêcheurs et autres gens de mer, l'accès à temps à l'information météorologique, leur permettant ainsi d'observer les règles minimales de sécurité requises.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- le Ministre chargé du suivi de l'Agenda national de Transformation a fait une communication sur le pilotage stratégique de l'Agenda national de Transformation ;
- le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur le dispositif de prévention et de gestion des inondations en perspectives de l'hivernage 2025 ;
- le Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique a fait une communication sur l'état de mise en œuvre du « New Deal Technologique ».

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :

le Conseil a examiné et adopté :

- la note de cadrage de la Loi de Finances Rectificative 2025.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères :

- **Général de brigade (2S) Amadou KANE**, matricule de solde n°398 392/F, est nommé Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères ;
- **Monsieur Ameth DIALLO**, titulaire d'un Doctorat en Etudes africaines et Spécialiste en Gestion des Programmes et Projets, est nommé Directeur du Bureau de coordination du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC) de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, en remplacement de Monsieur Cheikh Oumar SECK, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique :

- **Monsieur Mouhamadou Moustapha THIOUNE**, Administrateur civil principal, matricule de solde n° 608 875/H, est nommé Inspecteur technique à l'Inspection de l'Administration centrale et territoriale, au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- **Monsieur Idrissa CISSE**, Commissaire de police Divisionnaire de classe exceptionnelle, CCAP 519 322/J, est nommé Secrétaire permanent du Comité Interministériel contre la Drogue en remplacement de Monsieur Matar DIOP, Contrôleur général de Police ;
- **Monsieur Hamady BALDE**, Commissaire de Police Divisionnaire, CCAP 614 499/G, précédemment adjoint au Secrétaire permanent du Comité Interministériel contre la Drogue est nommé Inspecteur principal de l'Inspection Interne de la Police nationale, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines :

- **Monsieur Aliou DASYLVA**, Professeur d'Histoire et de Géographie, est nommé Président du Conseil d'Administration du Service géologique national du Sénégal (SGNS), en remplacement de Monsieur Malang Seni FATY ;

- **Monsieur Saliou SAMB**, Ingénieur géologue, matricule de solde n°670 434/F, est nommé Secrétaire général du Service géologique national du Sénégal (SGNS), poste vacant ;
- **Monsieur Saliou Mbaye NIANG**, Ingénieur pétrolier, est nommé Directeur du Contrôle et de la Surveillance des Opérations au Ministère de l’Energie, du Pétrole et des Mines, poste vacant.

Au titre du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et Aériens :

- **Monsieur Ababacar FALL**, Ingénieur en Génie informatique et Spécialiste des transports urbains, précédemment directeur des opérations du Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD), est nommé Directeur Général des transports routiers au Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et Aériens en remplacement de Monsieur Valdiodio NDIAYE ;
- **Monsieur Lamine BADJI**, Ingénieur en Développement territorial et coopération décentralisée, titulaire d’un Master en transport logistique et mobilité, précédemment Secrétaire général du Conseil départemental de Bignona, est nommé Secrétaire général de l’Agence nationale de Sécurité routière (ANASER), en remplacement de Monsieur Boubacar DIOP ;
- **Monsieur El hadji Abdoulaye GUEYE**, Administrateur Civil, matricule de solde 624 581/J, titulaire d’un MBA en Administration des Entreprises, précédemment Conseiller Technique du Ministre des Finances et du Budget, est nommé Secrétaire Général du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens en remplacement de Monsieur Ahmadou Bamba SY ;
- **Monsieur Gora SARR**, Consultant, Ingénieur de conception en Génie civil, est nommé Directeur Général du Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD), en remplacement de Monsieur Thierno Birahim AW ;
- **Monsieur Diaoula SADIO**, Ingénieur Statisticien Economiste, est nommé Directeur Général de la Planification des Statistiques et des systèmes d’information et de la Prospective au Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, poste vacant ;
- **Monsieur Jean BIAYE**, Professeur de l’Enseignement secondaire, matricule de solde 628 868/B, titulaire d’un Master 2 en Philosophie, précédemment Conseiller technique du Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, est nommé

Directeur du centre de formation des métiers du BTP, en remplacement de Monsieur Djibril THIAW ;

- **Madame Khady BADIANE**, titulaire d'un Master en Management international des PME et territoires, est nommée Directrice Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE), poste vacant ;
- **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Planificateur, matricule de solde 618 402/G, titulaire d'un master 2 en sciences de gestion, précédemment Chef de la division gestion à la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement du ministère des Finances et du Budget, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement, en remplacement de Madame Marième GUEYE.

Au titre du Ministère de la Famille et des Solidarités :

- **Monsieur Mountaga Bâ**, Expert en Analyse et politique économique, matricule 602 649 /C, est nommé Secrétaire général du ministère de la Famille et des Solidarités, en remplacement de Monsieur El hadji Ndiogou DIOUF.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE